



La maison de santé pluridisciplinaire de Blangy-sur-Bresle a ouvert ses portes le 1er février 2018. Ce long projet mené par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle permet aux habitants du territoire de bénéficier d'un service de santé moderne où plusieurs professionnels seront rassemblés.

Coordonnées :

16 Quater, Avenue de la Gare

76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02.35.17.48.60



(PCAET) est lancé !

Nouveau nom depuis le 28 juin 2016 du Plan Climat-Énergie
Territorial (PCET), le PCAET est une démarche de
développement durable

(https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable)

axée spécifiquement sur la lutte contre le changement

climatique, portant à la fois sur l'atténuation et l'adaptation.

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance

Verte

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_relative_%C3%A0_la_transition_%C3%A9ner

(LTECV) a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la

lutte contre le changement climatique, au sein des territoires, là

où sont réunis tous les acteurs : élus, citoyens, entreprises,

associations, etc., autant de forces vives qui ont entre leurs

mains « les cartes » pour limiter à moins de 2°C le niveau de

réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la

COP21.

Toute intercommunalité à fiscalité propre

(https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tablissement_public_de_coop%C3%A9r

(EPCI (<https://fr.wikipedia.org/wiki/EPCI>)) de plus de 20 000

habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son

territoire, en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air.

Cette démarche comporte :

- Un état des lieux (bilan carbone, empreinte énergétique,
cadastre des émissions de gaz à effet de serre

(https://fr.wikipedia.org/wiki/Gaz_%C3%A0_effet_de_serre)

diffuses, mobiles ou ponctuelles...);



- Un travail de prospective
(<https://fr.wikipedia.org/wiki/Prospective>) (tendances lourdes, phénomènes émergents) ;
- Des objectifs quantifiés dans le temps, basés au moins sur les objectifs nationaux et européens (facteur 4
(https://fr.wikipedia.org/wiki/Facteur_4) en 2050, « 3 x 20 » pour 2020) ;
- Un volet atténuation et un volet adaptation ;
- Des indicateurs (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Indicateur>) de suivi et d'évaluation à l'échelle du territoire permettant une mise à jour au bout de 3 ans et une révision au bout de 6 ans.

Le volet énergétique du plan climat, représentée par l'Étude de Planification Énergétique (EPE) démarre mi-septembre en partenariat avec la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme (qui assure la maîtrise d'ouvrage), avec le soutien financier de l'ADEME et en étroite collaboration avec le Syndicat Départemental d'Énergie de Seine Maritime.

- Télécharger la Délibération du Conseil Communautaire n°2018/57 du 20 juin 2018, disponible dans les documents téléchargeables
- Pour en savoir plus : <http://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre> (<http://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre>)
- Pour plus de renseignements, contactez :

Delahaye Joseph

02 35 17 61 05

